

27 avril 2018



Saviez-vous qu'en étant client chez Financière Banque Nationale vous avez accès à nos personnes ressources pour vous conseiller sur vos besoins en assurance?

- Avez-vous des vieilles polices que vous payez pour rien?
- Des valeurs de rachats qu'on pourrait investir à profit?
- Des risques qui sont apparus? Ou disparus?

Voir ici-bas un extrait montrant des raisons de revoir ses polices d'assurance-vies :
(Laissez-moi savoir pour qu'on vous mette en contact avec nos ressources)



14 raisons de revoir son assurance vie

Au cours de votre vie, vous vivrez différents événements susceptibles de nécessiter une révision de votre couverture d'assurance vie. Ceux-ci viendront altérer votre situation financière et se doter d'une couverture d'assurance vie adéquate permettra de bien adapter vos enjeux financiers avec la gestion des risques financiers de votre famille.

Voici 14 raisons/événements de vie susceptible de nécessiter qu'une révision de vos couvertures d'assurance vie soit à envisager.

1. Vous achetez une maison

L'achat d'une maison représente un important engagement financier. Couvrir le montant de cet engagement avec une assurance vie n'obligera pas vos héritiers à rembourser votre dette en cas de décès.

2. Votre famille s'agrandi

Chaque enfant qui arrive représente une responsabilité de plus. Se doter d'une police d'assurance à la naissance de votre premier enfant (ou du deuxième) assurera la qualité de vie de ceux-ci en cas de décès d'un parent.

3. Vous devenez grands-parents ?

Comme grands-parents, on se sent responsable de nos petits-enfants. Une assurance vie permettra de léguer de l'argent plutôt que des dettes à vos enfants (et petits enfants) lors de votre décès.

4. Vous vivez des changements dans votre vie de couple.

Vous amorcez une nouvelle relation de couple ou vous vivez une rupture ? Cela pourrait avoir un impact sur vos besoins en assurance vie. Un changement de bénéficiaire ou la révision du montant de vos protections est possiblement requise.

5. Vous obtenez une augmentation de salaire

Un salaire plus élevé équivaut souvent à un niveau de vie supérieur. Revoir sa police d'assurance vie permettra à vos survivants de continuer à en bénéficier, en cas de décès.

6. Vous perdez votre emploi

Une perte d'emploi a des conséquences sur la situation de votre famille, surtout en cas de décès. Il faut penser à revoir son assurance vie lors d'une perte d'emploi.

7. Vous démarrez un projet ?

Lancer une entreprise comporte des risques. Les partenaires/actionnaires doivent se doter d'une couverture d'assurance vie suffisante pour assurer la viabilité de l'entreprise et la sécurité de leurs familles en cas de décès.

8. Vous faites un emprunt

Évitez de laisser vos dettes en héritage ! Votre assurance vie couvrira le risque associé à un emprunt important.

9. Votre conjoint est gravement malade

Lors d'une maladie grave de votre conjoint, c'est à vous d'assurer la sécurité financière de la famille. Cela pourrait nécessiter une révision importante de votre assurance vie.

10. Un de vos parents perd son autonomie

Des parents qui vieillissent peuvent représenter une charge financière grandissante. Qui héritera de cette responsabilité en cas de décès de la personne qui l'assumait jusqu'alors ?

11. Vos enfants quittent la maison

Vos enfants sont maintenant autonomes ? Cela pourrait changer vos besoins en assurance-vie.

12. Vous partez en voyage

Avant de partir en voyage, assurez-vous que votre dossier d'assurance vie est à jour, notamment lors de séjours de longue durée à l'extérieur du pays.

13. Votre conjoint décède

Lors du décès du conjoint, le conjoint survivant hérite des responsabilités financières qui étaient autrefois partagées, et particulièrement celles envers les enfants. Il serait judicieux d'en profiter pour réviser votre police d'assurance vie.

14. Vous désirez léguer à un organisme de charité

Certaines causes de charité nous tiennent à cœur. Une assurance vie peut être un outil très judicieux pour supporter vos projets philanthropiques après un décès.

À la FBN, nous pouvons vous conseiller dans vos besoins en assurance vie. Notre conseiller en sécurité financière se fera un plaisir de vous éclairer sur le sujet et n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

La Financière Banque Nationale est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA :TSX). Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de la Financière Banque Nationale. Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les titres ou les secteurs mentionnés dans cette chronique ne s'adressent pas à tous les types d'investisseurs et ne devraient en aucun cas être considérés comme une recommandation. Veuillez consulter votre conseiller en placement afin de vérifier si ce titre ou secteur vous convient et pour avoir des informations complètes, incluant les principaux facteurs de risques.

Salutations!



Bruno Lamarche B.Com.,
Conseiller en placement, Gestionnaire de portefeuille,
Vice-président

Tél.:(514) 879-5188 ☎ (514) 879-3873 Sans frais : 1 866 626-0636
site web: www.brunolamarche.com

Patrick Dupuis GPC, FCSI
Gestionnaire de portefeuille
Tél.:(514) 871-4343 Cel.: (514) 914-2374

1 Place Ville-Marie – Bureau 1700
Montréal (Québec) Canada H3B 2C1
Pour vos options de désinscription, [cliquez ici](#)